

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LA RÉPARTITION DES FONDS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question devait en quelque sorte faire suite à celle du député de Beaches, mais ce n'est pas indispensable. Elle s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le ministre voudrait-il me dire si au nom de l'équité il est disposé à réévaluer les critères qui servent à répartir les fonds que son ministère affecte à des organismes bénévoles afin que ceux d'entre eux qui s'opposent à l'avortement, tel que le mouvement Pro-Vie qui honore le caractère sacré de la vie, reçoivent une part plus équitable de ces fonds au lieu que tout cet argent soit versé aux associations qui militent pour l'avortement tels que l'Association pour la planification familiale?

L'hon. David Crombie (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député de sa question et lui dire ainsi d'ailleurs qu'à tous les députés que je vais prendre note de sa question et que je la considère comme une instance de sa part et des gens qu'il représente. Le ministère procède actuellement à un examen du financement accordé à tous les organismes bénévoles et je me fais donc un plaisir de prendre note de la question du député.

* * *

LES FINANCES

L'ASSUJETTISSEMENT DES MULTINATIONALES PÉTROLIÈRES À L'IMPÔT

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, la question que je pose au ministre des Finances enchaîne sur la réponse qu'il a donnée à mon collègue, le député d'Outremont.

Le ministre a bien dit, n'est-ce pas, que la société Petro-Canada serait assujettie à l'impôt à compter de l'an prochain. Je n'ai pas entendu le ministre dire qu'il en sera de même pour une société pétrolière multinationale comme Shell. Comment le ministre justifie-t-il de faire payer des impôts à une société qui appartient à tous les Canadiens, quand les multinationales pétrolières n'en paient pas?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je suis enchanté de voir que le député, qui était le secrétaire parlementaire du ministre des Finances à une autre époque, s'intéresse au statut fiscal de la société Shell et de l'industrie pétrolière en général. Je lui demande d'attendre de voir si mon budget apportera du nouveau dans ce domaine. Pour ce qui est de la société Petro-Canada, elle n'appartiendra pas nécessairement à tous les Canadiens, seulement à certains, si des événements prévus se produisent. Cette politique n'est pas encore arrêtée. Quand le moment viendra, Petro-Canada

Questions orales

devra payer des impôts tout comme les autres sociétés sous mainmise canadienne.

LES BÉNÉFICES DES MULTINATIONALES PÉTROLIÈRES

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre en sa qualité de ministre du Revenu national. Le premier ministre a fait une déclaration étonnante à la Chambre il y a environ une semaine, soit que le gouvernement discuterait d'impôt sur les bénéficiaires excédentaires avec les multinationales du pétrole. Le ministre a-t-il pris des mesures pour assurer que les sociétés n'ont pas commencé à transférer une partie de ces bénéficiaires excédentaires à l'étranger?

● (1500)

L'hon. Walter Baker (président du Conseil privé et ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le député se rappellera que le premier ministre a dit que si le processus budgétaire devait avoir du sens, il fallait élargir la consultation et procéder peut-être différemment de ce qu'on faisait auparavant. Je suis parfaitement d'accord là-dessus. Puisqu'il faisait partie de l'ancien gouvernement, le député devrait être au courant des moyens considérables dont dispose le ministère du Revenu national pour faire enquête de temps à autre sur les activités de l'ensemble des contribuables. Je peux lui assurer que le ministère du Revenu national suivra la chose de très près.

* * *

LES RENTES SUR L'ÉTAT

LE RELÈVEMENT DU TAUX D'INTÉRÊT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui est responsable, sauf erreur, de l'administration des rentes sur l'État. Des milliers de Canadiens ont placé leur argent dans des rentes de ce genre, dans l'espoir d'assurer leurs vieux jours.

Étant donné que le gouvernement précédent avait réexaminé le rendement de ces rentes dans le cadre de la loi sur l'augmentation du rendement des rentes de l'État, pour tenir compte des fluctuations importantes des taux d'intérêt, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il songe à relever le taux d'intérêt pour l'aligner à peu près sur le taux d'inflation, de manière à venir en aide aux Canadiens qui avaient investi de bonne foi dans leur pays?

L'hon. Ron Atkey (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de me donner l'occasion de préciser que cette question est présentement à l'étude. J'espère être en mesure de pouvoir donner des détails à ce sujet à lui-même et aux autres députés très bientôt.